

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Autorisation à engager et payer des dépenses d'INVESTISSEMENT du BUDGET GENERAL en 2025 avant le vote du Budget

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT

BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT

LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être engagé : 1

FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 5

BOYER Corinne

BROCHET Olivier

CHAPUIS Gérard

GUILLERMET Maria

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés dont un ne pouvant être engagé, soit 23 votants

CONSIDERANT que des **dépenses d'investissement du BUDGET GENERAL** non prévues au budget 2024 et/ou que de nouvelles dépenses peuvent intervenir avant le vote du budget 2025, il est nécessaire de prévoir des crédits.

Pour mémoire, les **dépenses réelles d'investissement** du budget primitif 2024 **du BUDGET GENERAL** et des décisions modificatives s'élèvent au total à 3 229 968,53 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant total de 807 492 € € (le quart du budget 2024).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de répartir le montant autorisé **en section d'INVESTISSEMENT du BUDGET GENERAL** comme suit :

- **Chapitre 20 – immobilisations incorporelles – montant maximum autorisé 38 088 €**
(correspondant au quart du budget 2024), **utilisé** comme suit :

Montant	Article	Affectation
38 088 €	2031 - Frais d'études, de recherche, de développement. et frais d'insertion	Pour financer des études d'aménagements extérieurs

- **Chapitre 204 – subventions d'équipement versées – montant maximum autorisé 26 625 €**
(correspondant au quart du budget 2024) :

Montant	Article	Affectation
	Néant	

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles – montant maximum autorisé 650 779 €**
(correspondant au quart du budget 2024), **ventilé** comme suit :

Montant	Article	Affectation
2 500 €	2111 – Terrains nus	Pour financer des frais de géomètres
12 000 €	2114 – terrains de gisement	Pour financer des frais de mise en valeur des Carrières
96 000 €	21311 – Bâtiments administratifs	Pour financer des travaux de toiture
10 000 €	21316 – Equipements du cimetière	Pour financer des travaux et des équipements aux cimetières
88 800 €	21318 – Autres bâtiments publics	Pour financer des travaux de divers bâtiments
208 000 €	21351 – Installations générales, agencements, bâtiments publics	Pour financer des travaux de divers bâtiments publics (gîtes, écoles, mairies et photovoltaïque)
102 569€	2151 – Réseaux de voirie	Pour financer des travaux de voirie
50 150 €	21534 – Réseaux d'électrification	Pour financer le remplacement de luminaires et diverses armoires électriques
7 270 €	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	Pour financer le remplacement d'électroménager et de divers matériels
5 250 €	21831 – Autre matériel informatique	Pour financer le renouvellement de matériels informatiques
35 500 €	21838 – Autre matériel informatique – Divers	Pour financer le matériel de vidéo protection
8 260 €	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	Pour financer le renouvellement de mobiliers
24 480 €	2188 – autres immobilisations corporelles	Pour financer du petit matériel pour le centre technique et matériel urbain

- **Chapitre 23 – immobilisations en cours - montant maximum autorisé 92 000 €**
(correspondant au quart du budget 2024) :

Montant	Article	Affectation
92 000 €	2315 – Installation, matériel et outillages techniques en cours	Pour financer des frais sur la RD 8 Cormaranche

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à engager des dépenses en vue de faire face à des **investissements** avant le vote du budget 2025 **du BUDGET GENERAL**,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du BUDGET GENERAL** pouvant être engagées, liquidées et mandatées est limité au quart du budget 2024, soit 807 492 €,
- **DIT** que le montant des **dépenses d'investissement du BUDGET GENERAL** fixé avant le vote du budget 2025 est de 780 867 €, selon la répartition ajustée suivante :
 - **Soit 38 088 €** ventilé sur le chapitre 20, comme indiqué ci-dessus,
 - **Soit 0 €** ventilé sur le chapitre 204, comme indiqué ci-dessus,
 - **Soit 650 779 €** ventilé sur le chapitre 21, comme indiqué ci-dessus,
 - **Soit 92 000 €** ventilé sur le chapitre 23, comme indiqué ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN